



# ASSOCIATION, FONDATION OU FONDS DE DOTATION : QUEL STATUT JURIDIQUE ADOPTER ?

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire s'interrogent sur l'évolution ou non de leur statut juridique.

En effet, la recherche de mécénat sous toutes ses formes (dons, legs et donations) pour pallier la raréfaction des financements publics et la contraction des budgets des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la modification de la gouvernance eu égard au départ des générations actuelles, les

restructurations et rapprochements encouragés, obligent les organismes sans but lucratif (OSBL) à réfléchir sur leur organisation juridique.

Il convient en conséquence de connaître précisément les avantages et inconvénients de chaque forme juridique pour permettre d'engager une réflexion interne à ce sujet aboutissant à une décision de maintien ou d'évolution.

## OBJECTIFS

- Appréhender les facteurs de changement de l'organigramme juridique actuel
- Maîtriser les avantages et inconvénients de chaque forme juridique sous tous ses aspects.
- Mesurer les évolutions juridiques possibles

## CONTENU

### Rappel de l'environnement actuel

- Contraintes et risques associés

### Évolutions possibles

- Adéquation avec le plan stratégique de l'entité

### Analyse comparative des différents statuts

- Les associations RUP et non RUP
- Les fonds de dotation
- Les fondations : laquelle choisir ?

### La transformation en fondation RUP

### Focus sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)



1er juillet 2021



Classe virtuelle



325€

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

### Prérequis

Connaissance de base du secteur associatif

## PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Directeurs généraux
- Directeurs
- Directeurs financiers

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- étude de cas concrets
- échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

## INTERVENANTS

- Expert-comptable et commissaire aux comptes, spécialiste du secteur associatif et des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux